Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le

ID: 023-222309627-20240709-CP2024171-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ----DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 5 JUILLET 2024

DELIBERATION N°CP2024-07/2/11 DOSSIER N°6459

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Hélène PILAT, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON Jérémie SAUTY à Franck FOULON Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Affaires Culturelles /Service de la Lecture Publique et de la Coordination Culturelle

RAPPORTEUR : Mme Catherine DEFEMME

OBJET : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU la délibération n° CD2021-04/3/19 du Conseil départemental du 30 avril 2021 adoptant le Schéma départemental de développement de la lecture ; VU la délibération n° CD2021-12/2/16 du Conseil départemental du 17 décembre 2021 adoptant le règlement d'aides en faveur du développement de la lecture ;

Envoyé en préfecture le 11/07/2024 Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le

ID: 023-222309627-20240709-CP2024171-DE

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2024-07/2/11 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder la subvention suivante au titre de l'aide au déplacement des écoles vers les bibliothèques professionnelles : 465,00 € :

Collectivité	École	Lieu du déplacement	Entreprise retenue	Aide sollicitée
RPI St Amand/St Alpinien/St Maixant	Saint Amand	Médiathèque intercommunale de Felletin	SARL Mignaton	465,00 € (3 déplacements, année scolaire 2023/2024)
TOTAL				465,00 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget Départemental, Chapitre 65 Article 657348, fonction 313 (section de fonctionnement).

Ne prend pas part au vote : Mme Laurence CHEVREUX, Elue Maire de Saint-Amand

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse Valérie SIMONET